

**Décision n° 36**  
**Modifiant la liste des terrains devant être soumis**  
**À l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée**  
**de NORT SUR EDRE**

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique,

Vu les articles L. 422-10 à L. 422-15, L. 422-18 à L. 422-20 du code de l'environnement,

Vu les articles R. 422-24, R. 422-42 à R. 422-44, R. 422-52 à R. 422-59 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 1985 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de Nort Sur Erdre,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 1984 fixant le territoire de l'ACCA de Nort Sur Erdre,

Vu le courrier de M. Philippe GERARD reçu le 5 mars 2020 formulant opposition au nom de leurs convictions personnelles, de l'ensemble de ses terrains soumis à l'action de l'ACCA de Nort Sur Erdre

Vu le courriel adressé le 17 février au Président de l'ACCA de Nort Sur Erdre, lui demandant de formuler son avis sur la demande dans un délai de deux mois.

**DECIDE**

**Article 1**

Les terrains de M. Philippe GERARD situés sur la commune de Nort Sur Erdre, tels que listés ci-après, sont retirés de l'action de chasse de l'ACCA sur le fondement du 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement.

Liste des parcelles sur la commune de Nort Sur Erdre :

- Section XD : 46 – 55 – 58 – 74 - 75

La cartographie des parcelles est jointe en annexe.

## **Article 2**

Ces retraits sont réputés effectifs à compter du 19 avril 2023.

## **Article 3**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale.

## **Article 5**

Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique ;
- Monsieur le président de l'ACCA de Nort Sur Erdre ;
- Monsieur le Maire de Nort Sur Erdre ;
- Monsieur le chef du service départemental de l'Office français pour la biodiversité de Loire-Atlantique.

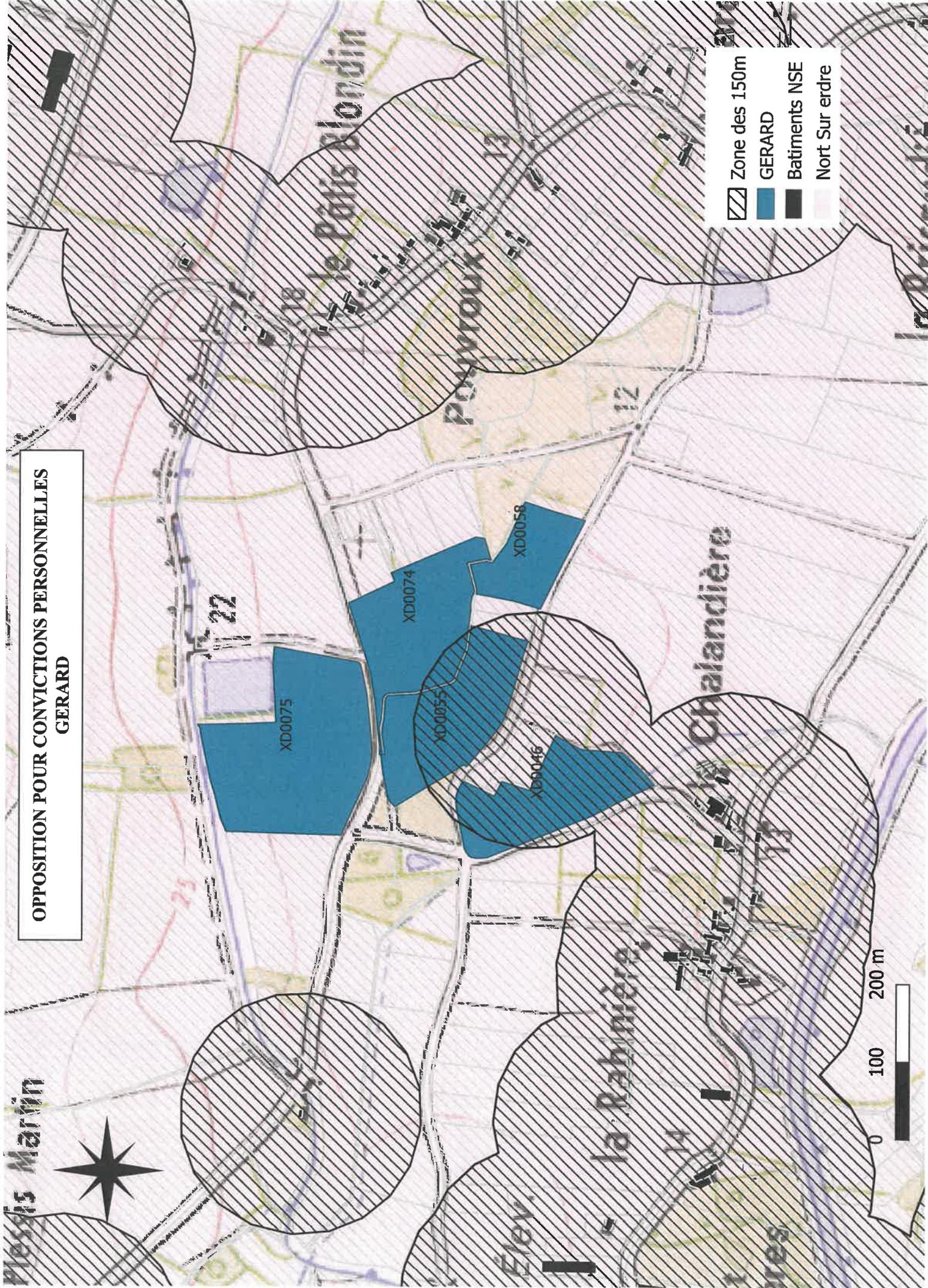
À Nantes, le 12 mai 2023

Le Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de Loire-Atlantique



Dany Rose

**OPPOSITION POUR CONVICTIONS PERSONNELLES  
GERARD**



	Zone des 150m
	GERARD
	Batiments NSE
	Nort Sur erdre